

Annexe 2

Titre : Contributions des personnes ressources (assistant de service social, infirmier, médecin et Psy-En) à la politique académique santé, bien-être, protection de l'enfance

Ce document vise à présenter les contributions de chaque corps de métier, en conservant explicitement les trois publics d'intervention : élèves, équipes éducatives et familles. Elle s'appuie sur les référentiels de missions et sur la politique académique santé, bien-être, protection de l'enfance, dans une logique de complémentarité et de coordination au sein du pôle santé, bien-être, protection de l'enfance.

1. Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN – EDA / EDO)

I. Pour une école formatrice

► Actions en direction des élèves

- Observations et évaluations psychologiques permettant d'identifier précocement les obstacles aux apprentissages, au développement et à l'engagement scolaire.
- Entretiens individuels favorisant le développement de compétences psychosociales (estime de soi, régulation émotionnelle, capacités relationnelles) et une meilleure compréhension des fonctionnements cognitifs (attention, mémorisation...) impliqués dans les apprentissages.
- Actions collectives favorisant l'empathie, la coopération et le vivre-ensemble.
- Accompagnement des élèves dans la construction progressive de leur parcours scolaire et d'orientation (EDO).

► Actions en direction des équipes éducatives

- Analyse partagée des besoins des élèves et des leviers favorables aux apprentissages.
- Apport d'un éclairage psychologique sur le développement de l'enfant et de l'adolescent.
- Contribution aux projets d'école et d'établissement intégrant les CPS.
- Participation aux équipes éducatives, conseils de cycle et conseils de classe.

► Actions en direction des familles

- Entretiens d'écoute et de soutien à la parentalité.
- Explicitation des besoins développementaux de l'enfant ou de l'adolescent.
- Médiation école-famille pour renforcer la co-éducation et prévenir les ruptures de parcours.

II. Pour une école protectrice

► Actions en direction des élèves

- Accueil, écoute et orientation vers des structures partenaires, si nécessaire, des élèves exposés à des situations de violence, de harcèlement, de discrimination ou de souffrance psychique.
- Aide à la verbalisation de l'expérience vécue et à la restauration du sentiment de sécurité.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Contribution au repérage des signaux faibles de mal-être.
- Appui aux équipes dans la mise en œuvre des protocoles pHARe, santé mentale et la protection de l'enfance.
- Analyse des situations complexes nécessitant une réponse concertée.

► **Actions en direction des familles**

- Soutien aux familles confrontées à des situations de crise.
- Orientation vers les partenaires spécialisés lorsque nécessaire.

III. Pour une école promotrice de santé

► Actions en direction des élèves

- Entretiens de soutien et d'accompagnement ponctuel.
- Animation ou co-animation de groupes de parole.
- Actions de prévention ciblées (décrochage scolaire, addictions, usages numériques, gestion du stress...).

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux cellules de veille et au GPDS.
- Contribution pour certains à la formation des personnels repères en santé mentale.
- Appui à la mise en œuvre du protocole santé mentale.

► Actions en direction des familles

- Actions collectives favorisant la compréhension des enjeux de santé mentale (cafés des parents, réunions).

IV. Pour une école inclusive

► Actions en direction des élèves

- Évaluations psychologiques contribuant à apporter un éclairage sur le fonctionnement cognitif d'enfants ou d'adolescents dans le cadre de leurs apprentissages.
- Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.
- Sécurisation des parcours d'orientation et d'insertion (EDO).

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux ESS et aux équipes éducatives.
- Aide à l'adaptation des réponses pédagogiques et éducatives.

► Actions en direction des familles

- Accompagner la compréhension des familles au sujet des besoins scolaires de leurs enfants.
- Information et accompagnement des familles dans les démarches (MDPH, structures adaptées).
- Co-construction de parcours inclusifs.

2. Assistants sociaux du service social en faveur des élèves

I. Pour une école formatrice

► Actions en direction des élèves

- Entretiens individuels visant à soutenir l'élève dans sa scolarité en prenant en compte les dimensions sociales, familiales et matérielles de sa situation.
- Aide à l'expression des difficultés sociales pouvant impacter les apprentissages (conditions de vie, précarité, isolement).
- Actions favorisant l'autonomie de l'élève et sa capacité à mobiliser les ressources existantes.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Apport d'une expertise sociale pour mieux comprendre les situations des élèves.
- Contribution à l'analyse des facteurs sociaux influençant la réussite scolaire.
- Participation aux équipes éducatives et aux instances de réflexion sur l'accompagnement des élèves.

► Actions en direction des familles

- Accueil, écoute et accompagnement des familles dans leurs relations avec l'institution scolaire.
- Soutien à la parentalité et valorisation du rôle éducatif des familles.
- Information sur les droits sociaux et les dispositifs d'aide existants.

II. Pour une école protectrice

► Actions en direction des élèves

- Repérage et accompagnement des élèves en situation de vulnérabilité sociale, de danger ou de maltraitance.
- Soutien dans les situations de rupture, de conflit ou de précarité.
- Contribution à la protection de l'enfance dans le respect des cadres réglementaires.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Appui au repérage des situations préoccupantes.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles de protection de l'enfance.
- Contribution à l'analyse concertée des situations complexes.

► Actions en direction des familles

- Accompagnement des familles confrontées à des difficultés sociales majeures.
- Orientation vers les services sociaux et partenaires compétents.
- Médiation école-famille dans les situations de tension ou de rupture.

III. Pour une école promotrice de santé

► Actions en direction des élèves

- Accompagnement des élèves dans la prise en compte des déterminants sociaux de la santé.
- Soutien face aux situations de stress, de précarité ou d'insécurité ayant un impact sur le bien-être.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux cellules de veille et au GPDS.
- Contribution à la réflexion sur les actions de prévention et de promotion du bien-être.

► Actions en direction des familles

- Actions collectives d'information et de sensibilisation (cafés des parents, rencontres thématiques).
- Accompagnement des familles dans l'accès aux dispositifs de santé et de prévention.

IV. Pour une école inclusive

► Actions en direction des élèves

- Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers en lien avec les difficultés sociales.
- Contribution à la sécurisation des parcours scolaires et de formation.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux équipes éducatives et ESS.
- Appui à la mise en place des dispositifs d'accompagnement (PAP, PPS, PPRE).

► Actions en direction des familles

- Accompagnement dans les démarches administratives et sociales (MDPH, aides financières, structures adaptées).
- Co-construction de parcours inclusifs avec les familles et les partenaires.

3. Infirmiers Éducation Nationale

I. Pour une école éducatrice

► Actions en direction des élèves

- Accueil, écoute et accompagnement infirmier favorisant le bien-être et la disponibilité aux apprentissages.
- Actions d'éducation à la santé individuelles et collectives intégrées aux parcours éducatifs.
- Contribution au développement des compétences psychosociales.
- Prévention des conduites à risque.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Apport d'une expertise en santé dans la compréhension des besoins des élèves.
- Participation aux projets d'école et d'établissement à dimension santé.
- Formation des personnels : Contribution à la formation initiale et continue des enseignants et autres personnels sur les enjeux de santé.

► Actions en direction des familles

- Information et sensibilisation des familles sur les questions de santé.
- Contribution à la co-éducation par une approche préventive.

II. Pour une école protectrice

► Actions en direction des élèves

- Suivi individualisé des élèves.
- Accueil et écoute, repérage des signes de souffrance physique ou psychique (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être etc.).
- Dépistage infirmier.

- Protection de l'enfance : Accueil des élèves victimes de violences, de harcèlement ou de mal-être. Gestion des urgences et des événements traumatiques.
- Prévention des maladies transmissibles.
- Participation aux actions de prévention et de protection. Organisation des soins et des urgences

► Actions en direction des équipes éducatives

- Contribution aux protocoles pHARe, santé mentale et protection de l'enfance.
- Appui au repérage et à l'orientation des élèves en difficulté.

► Actions en direction des familles

- Accompagnement des familles dans les situations de santé préoccupantes.
- Orientation vers les structures de soins adaptées.

III. Pour une école promotrice de santé

► Actions en direction des élèves

- Actions de prévention collectives (addictions, écrans, alimentation, sommeil, santé mentale etc.). Action d'éducation à la santé individuelle (consultations à la demande, consultations de dépistage)
- Surveillance épidémiologique : Recueil et analyse de données de santé pour identifier les besoins spécifiques de la population scolaire et adapter les actions de prévention.
- Participation aux programmes EVAR/EVARS.
- Accès aux soins : Facilitation de l'accès aux soins pour tous les élèves, notamment dans les zones rurales ou les réseaux d'éducation prioritaire.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux CESCE.
- Appui à la mise en œuvre du protocole santé mentale.

► Actions en direction des familles

- Actions collectives d'information et de prévention.
- Soutien aux familles dans la compréhension des enjeux de santé.

IV. Pour une école inclusive

► Actions en direction des élèves

- Suivi infirmier des élèves à besoins de santé particuliers.
- Accompagnement des élèves fragilisés
- Contribution aux PAI et aux aménagements nécessaires.
- Coordination avec les professionnels
- Lutte contre les inégalités

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux équipes éducatives et ESS.
- Conseils sur les adaptations nécessaires à la scolarité.

► Actions en direction des familles

- Accompagnement des familles dans la gestion des problématiques de santé scolaire.
- Lien avec les partenaires de santé.

4. Médecins de l'Éducation nationale

I. Pour une école formatrice

► Actions en direction des élèves

- Bilans de santé et suivi médical contribuant à la réussite scolaire.
- Repérage des troubles susceptibles d'entraver les apprentissages.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Apport d'une expertise médicale dans l'analyse des besoins des élèves.
- Contribution aux projets éducatifs à dimension santé.

► Actions en direction des familles

- Information et accompagnement des familles sur les problématiques de santé de l'enfant.

II. Pour une école protectrice

► Actions en direction des élèves

- Repérage des situations de danger ou de maltraitance.
- Contribution à la protection de l'enfance.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Appui à la mise en œuvre des protocoles de protection et de santé.
- Participation à l'analyse des situations complexes.

► Actions en direction des familles

- Orientation vers les structures médicales spécialisées.

III. Pour une école promotrice de santé

► Actions en direction des élèves

- Actions de prévention collective et individuelle.
- Contribution aux campagnes de vaccination et de dépistage.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux CESCE.
- Appui médical aux actions de prévention.

► Actions en direction des familles

- Sensibilisation aux enjeux de santé publique.

IV. Pour une école inclusive

► Actions en direction des élèves

- Évaluations médicales contribuant aux PPS, PAP, PAI.
- Suivi des élèves en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.

► Actions en direction des équipes éducatives

- Participation aux ESS.
- Conseils médicaux pour l'adaptation des parcours.

► Actions en direction des familles

- Accompagnement médical et explicitation des besoins de l'élève.

5. Coordination et travail partenarial du pôle santé bien être protection de l'enfance

► **Coordination interne**

- Organisation de temps réguliers de concertation entre PsyEN, assistants de service social, infirmières et dans la mesure du possible/ ponctuellement avec le médecin.
- Croisement des regards professionnels dans le respect des cadres déontologiques et du secret partagé.
- Élaboration de réponses graduées, cohérentes et coordonnées aux situations des élèves.

► **Travail avec les équipes éducatives et de direction**

- Appui à la construction des diagnostics de situation et de territoire.
- Contribution aux instances : CESCE, conseils d'école, conseils d'administration, équipes éducatives, ESS.
- Aide à la lisibilité des rôles et à la complémentarité des interventions.

► **Travail partenarial**

- Développement du réseau partenarial local (PMI, MDA, CMP, CMPP, associations agréées).
- Articulation entre les actions menées en milieu scolaire et les dispositifs de droit commun.
- Participation aux actions coordonnées à l'échelle du district ou du territoire.

► **Finalités communes**

- Favoriser le bien-être, la santé mentale et la réussite scolaire des élèves.
- Réduire les inégalités sociales, éducatives et territoriales.
- Garantir la cohérence et la continuité des parcours.